

BULLETIN ADHESION

Collège Institutionnels

Pour adhérer au Cluster Beaujolais, merci de nous retourner le présent formulaire complété, ainsi que la fiche de renseignements qui suit.

➔ Demande d'adhésion

Je, soussigné, demande mon adhésion au Cluster Beaujolais

STRUCTURE		REPRESENTANT	
Dénomination		Nom / Prénom	
Adresse		Fonction	
Téléphone		Téléphone	
Site internet		Mail	

L'adhésion au Cluster Beaujolais emporte l'obligation de confidentialité de tout adhérent à l'égard des tiers, quant à la nature des informations économiques, stratégiques et commerciales qui sont échangées dans le cadre des actions collaboratives portées sous l'autorité du Cluster. Le texte intégral de cet accord de confidentialité est joint aux statuts remis à chaque adhérent.

Date	Signature	Cachet

A retourner à Cluster Beaujolais®

C/o CCI du Beaujolais – 317 Bd Gambetta BP 70427 – 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE
 Christophe BLANC : cblanc@villefranche.cci.fr / 04.74.62.73.00

L'adhésion ne deviendra définitive qu'après acceptation du Comité d'Agrément Adhésions.

➤ Fiche de renseignements Adhérent Collège Institutionnels

Dénomination	
Président / Maire	
Chiffres-clés : (nombres d'habitants, nombre de Communes, adhérents...)	
Elu(s) référent(s) pour le Cluster	
Le Cluster Beaujolais pourra citer les structures adhérentes dans ses communications (annuaires, plaquette, site web...), si vous ne souhaitez pas que les informations concernant votre structure apparaissent dans la communication du Cluster, merci de cocher > <input type="checkbox"/>	
Vos souhaits et attentes envers le Cluster Beaujolais Plate-forme collaborative : ce que vous en attendez (sujets,...)	

► trèsBeaujolais – la marque territoriale partagée 

Adhérer au Cluster Beaujolais® vous permet de demander à utiliser la marque territoriale partagée trèsBeaujolais – www.tresBeaujolais.com

L'adhésion au Cluster Beaujolais n'est pas une condition suffisante pour utiliser la marque trèsBeaujolais. C'est cependant une des conditions nécessaires. Toute demande d'adhésion à la marque territoriale partagée devra être validée par le comité de marque.

➔ Vous souhaitez bénéficier de l'utilisation la marque territoriale partagée trèsBeaujolais

Oui*

Non

*Si oui : Vous recevrez très prochainement la charte d'engagement à la marque territoriale partagée trèsBeaujolais.

A réception de ce document, complété daté et signé par vos soins, le comité de marque étudiera votre demande.

Vous serez informé de sa décision par e-mail et recevrez, si votre adhésion à la marque est validée par le comité, l'ensemble des outils utiles à son utilisation.